

Jugement du Tribunal cantonal

L'éclairage de Corges devra respecter les chauves-souris

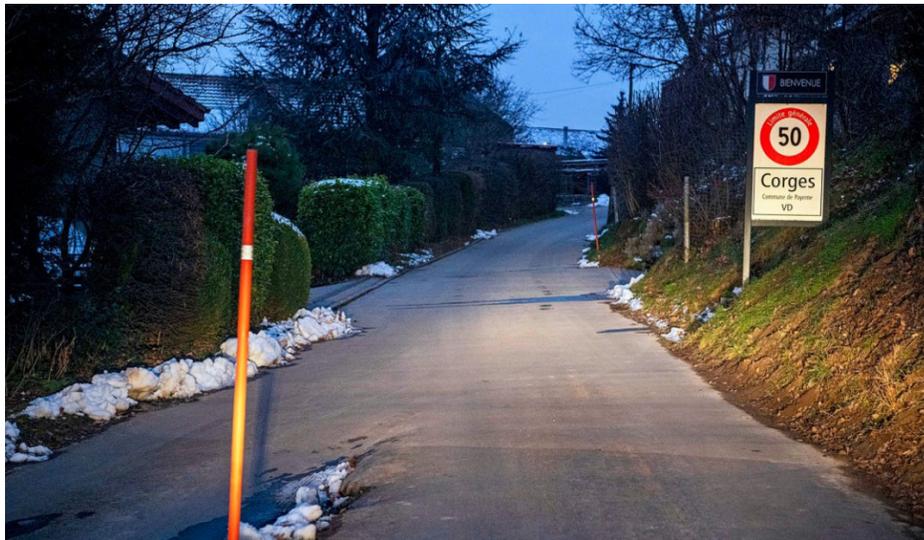
La Commune de Payerne avait installé deux lampadaires à l'entrée du hameau, gênant une colonie de chauves-souris. La justice les éteint.

Sébastien Galliker

Une colonie de pipistrelles communes et de murins à moustache logeant dans une demeure va-t-elle mettre en péril la sécurité routière du hameau de Corges? C'est possible, selon un récent arrêt de la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud (CDAP). Deux nouveaux points d'éclairage n'illumineront en effet pas la route car ils gênent des voisins. Dans ce dossier datant de 2016, le Tribunal cantonal vient de donner raison à ces derniers.

«Les recourants se plaignent de l'absence d'autorisation spéciale délivrée par la Division biodiversité et paysage de la Direction générale de l'environnement (DGE-BIODIV) en lien avec l'atteinte aux chauves-souris, et à leur lieu de reproduction, occasionnée par le projet litigieux», justifie la CDAP. La Cour dit aussi ne pas s'expliquer la procédure payernoise dans ce dossier, qui n'a pas été soumis à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). «La Commune a expressément indiqué dans son écriture du 30 novembre 2016, en même temps qu'elle annonçait sa décision de soumettre l'installation des lampadaires à une enquête publique, qu'il s'agissait d'une procédure simplifiée mais qu'un examen préalable par la DGMR était requis», stipule le jugement.

L'affaire remonte à mars 2016, quand Payerne a profité de tra-



L'entrée de Corges, côté nord-est du hameau, est actuellement sans éclairage public. JEAN-PAUL GUINNARD



Les colonies de murins à moustache sont rares. DR

vaux dans le hameau de Corges pour y installer deux nouveaux lampadaires à l'entrée nord-est. Dans la foulée, des voisins se sont plaints de nuisances disproportionnées, relevant aussi que les travaux n'avaient pas été mis à l'enquête. Si les candélabres ont alors été éteints, la Municipalité a confirmé leur maintien pour une question de sécurité publique. Une décision attaquée en justice par les bordiers, qui demandaient une mise à l'enquête, avec avis de la DGE-BIODIV sur la question.

Mandaté par les recourants, le Centre pour l'étude et la protection des chauves-souris du canton (CCO) avait dénombré la présence

d'une vingtaine d'individus sur la maison en question. «Les colonies de reproduction de murins à moustache semblent rares en Suisse romande. Les sites connus n'en acquièrent que plus de valeur. Il est attesté qu'un éclairage des trous de sortie de colonie peut avoir des effets très négatifs sur l'attractivité du site», mentionne notamment le rapport.

Pétition des habitants

En juin, Payerne a fait enlever les deux mâts en question. La Commune est toutefois revenue à la charge en fin d'année, annonçant une enquête officielle, suite à une pétition des habitants. En mai 2017, les autorités ont décidé de lever l'opposition des voisins, qui se plaignaient de l'éblouissement dans plusieurs de leurs pièces, sans compter les troubles causés aux chiroptères.

Une longue procédure s'en est suivie, avec notamment une inspection locale en mai 2019, une nouvelle étude du CCO ou diverses variantes au projet communal, comme l'installation de

cachees pour diriger la lumière. Sans succès, si bien que la CDAP a dû trancher.

Affaire à suivre

«Les habitants de Corges souhaitent cet éclairage et l'objectif de la Municipalité reste de sécuriser ce passage qui est étroit, mais pas à n'importe quel prix», commente le municipal André Bersier, chargé de l'Urbanisme. L'affaire est donc à l'étude au sein de ses services. Cela pourrait déboucher sur un recours au Tribunal fédéral ou une nouvelle procédure d'enquête.

Si les recourants recevront 3500 francs de la Commune, qui doit encore s'acquitter d'un émolument de 1500 fr., et 3000 fr. de la DGE pour leurs débours, ils n'ont pas gagné sur toute la ligne. Payerne n'aura ainsi pas à démonter tous les travaux de 2016. Les voisins pointaient encore le déplacement d'un autre lampadaire, la création de places d'évitement sur la route en zone agricole ou la taille d'une haie. Ces remarques étant trop tardives, la Cour n'en a pas tenu compte.

Le cardinal valaisan Henri Schwery n'est plus

Carnet noir

Un des rares cardinaux que la Suisse ait compté est décédé ce jeudi. L'ancien évêque de Sion, dont dépend le Chablais vaudois, avait 88 ans.



Henri Schwery avait été promu cardinal en 1991. KEYSTONE

Une figure du catholicisme suisse s'en est allée. Henri Schwery, un des rares cardinaux du pays, est décédé ce jeudi matin. Il a été évêque du diocèse de Sion, dont le Chablais vaudois fait partie, de 1977 à 1995, laissant un fort souvenir sur le terrain.

«Même après avoir été nommé cardinal, il est resté quelqu'un de proche de ses paroissiens, se souvient, ému, l'ancien garde suisse pontifical Raphael Farquet. Il était vraiment un prêtre très humain, taquin, ouvert et brillant. Lorsqu'il était à Rome, il venait manger avec nous à la caserne. Quand Jean-Paul II l'a proposé comme gouverneur de la Cité du Vatican, il a refusé: il préférerait rester chez nous.» D'autres fidèles se souviennent plus des apéros et des raclettes partagées avec le prélat que de sa politique épiscopale.

À la barre face à Écône

Quatre anciens gardes suisses seront justement présents lors des obsèques, lundi, célébrées en comité réduit, circonstances sanitaires obligent. L'évêché de Sion a appelé les fidèles à se joindre à la célébration par la prière.

Route du lac

Flashé deux fois sans permis

Un automobiliste français a été pincé deux fois en quelques minutes mardi après-midi pour excès de vitesse sur la route du lac. Les contrôles radar ont mesuré 90 km/h au lieu de 50 à la hauteur de la plage de Nyon et 141 km/h au lieu de 80 peu avant Rolle. Interpellé, le conducteur ne possédait pas de permis valable. Il sera dénoncé au Ministère public de La Côte. **ATS**

Le chiffre

38%

C'est la proportion de Vaudois qui déclarent croire «en un Dieu unique». Ils sont 22% à croire à «une puissance supérieure», selon «Infostat», la newsletter statistique de l'État de Vaud. 14% des femmes et 22% des hommes ne croient «ni en un Dieu unique, ni en plusieurs, ni en une force supérieure». **M.SL**

PUBLICITÉ

NOUS LIVRONS VOTRE PUBLICITÉ DIRECTEMENT À LA MAISON!

Réservez votre annonce print.
www.goldbach.com

24heures
GOLDBACH